

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 14 mai 2015

ME VÉRONIQUE DUBOIS
SECRÉTAIRE
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
TOUR DE LA BOURSE, C.P. 001
800, PLACE VICTORIA, 2^E ÉTAGE, BUREAU 255
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1A2

**Objet : R-3925-2015 – DEMANDE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA CENTRALE DE
TRANSCANADA ENERGY LTD («TCE») DE BÉCANCOUR EN PÉRIODES DE POINTE**

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance de la demande en rubrique. En particulier, nous notons qu'Hydro-Québec suggère à la Régie de traiter la demande sur dossier (B-0002, par. 25).

Bien que conscients que la Régie traite le plus souvent des demandes d'approbation de contrats d'approvisionnement en vertu l'article 74.2 LRÉ sur dossier, nous soumettons que l'importance particulière de cette demande justifie que la Régie exerce sa discrétion en vertu de l'article 25, alinéa 2 de la LRÉ en convoquant une audience publique.

Le ROEE conteste les prémisses soumises par Hydro-Québec pour justifier sa demande.

Nous sommes d'avis que, contrairement à ce qu'affirme Hydro-Québec, le recours aux interconnexions n'est pas planifié pour une utilisation maximale de leur disponibilité (B-0005, HQD-1, document 1, p.5). Le ROEE en veut pour preuve l'entente de réciprocité d'un bloc de 500 mégawatts intervenue entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario après la prise en délibéré de la réouverture d'enquête dans le dossier R-3864-2013 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 et quelques jours seulement avant la décision D-2014-205. Le ROEE fait aussi valoir que, contrairement à ce qu'affirme Hydro-Québec à l'effet que les approvisionnements que procurent ces ententes présenteraient un coût nettement inférieur à la seule alternative possible (B-0005, HQD-1, document 1, p. 6, 10 et 12), le coût en puissance de ce projet est supérieur au coût évité en puissance de 45\$/kW (D-2015-018, par. 449) et que conséquemment, il serait plus

judicieux économiquement et sur le plan environnemental d'améliorer la gestion de la demande en puissance chez la clientèle.

L'entente dont l'approbation est maintenant demandée ferait bien plus que simplement amender le contrat existant d'approvisionnements de produits de base avec TransCanada. Le contrat de 2003 vient à l'échéance dans dix ans en 2026, alors qu'Hydro-Québec propose maintenant un nouvel engagement de 20 ans, dépassant en plus l'horizon du plan d'approvisionnement qui a fait l'objet du dossier R-3864-2013. Cette durée apparaît complètement déraisonnable compte tenu aussi des innovations émergentes en matière de stockage d'électricité à grande échelle pour les réseaux de distribution d'électricité.

Selon le ROEE, le traitement de la demande d'Hydro-Québec en audience publique est justifié en ce qu'il est essentiel d'éviter un nouvel engagement de long terme qui pourrait s'avérer désavantageux à la fois de point de vue économique et du développement durable, y compris au chapitre des émissions de gaz à effet de serre. Cela requière qu'on teste la preuve d'Hydro-Québec quant aux besoins à combler, à l'opportunité de l'entente, au coût qu'il propose et aux alternatives qui s'offrent.

Nous faisons donc respectueusement valoir que la présente demande d'Hydro-Québec n'a rien de routinier. L'approbation de la Régie suivant l'article 74.2 LRÉ relève de la compétence exclusive de la Régie visée à l'article 31 LRÉ toujours en tenant compte de la responsabilité de la Régie à l'article 5 LRÉ. L'intérêt public appelle la tenue d'une audience publique avec la possibilité pour les intervenants de produire des demandes de renseignements, de tester la preuve d'Hydro-Québec en contre-interrogatoire, de présenter d'autres preuves et de plaider au terme de l'audience. Par ailleurs, l'importance du dossier justifie la production de budgets de participation et de demandes de frais plutôt que le simple remboursement des frais à la hauteur d'une limite préétablie.

Veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par Franklin S. Gertler, avocat

p.j.
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
J-P Finet, analyste en énergie
Coordination ROEE